

# Mémento des mémoires en études européennes

SÉMINAIRE MÉTHODOLOGIQUE ET MÉMOIRE  
(LEUSL2003 ET LEUSL2001)

DENIS DUEZ & VIRGINIE VAN INGELGOM

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>1. LE MEMOIRE COMME DEMARCHE INTELLECTUELLE.....</b>	<b>2</b>
1.1. LE TYPE DE MEMOIRE.....	2
1.2. LE CHOIX DU SUJET.....	3
1.3. LA PROBLEMATIQUE (LE « PUZZLE »).....	3
1.4. LA QUESTION DE RECHERCHE ET LES HYPOTHÈSES .....	4
1.5. JUGEMENTS DE VALEURS ET NEUTRALITÉ AXIOLOGIQUE.....	6
1.6. LA METHODE .....	7
<b>2. LE MEMOIRE COMME PRODUCTION FORMELLE .....</b>	<b>9</b>
2.1. LA STRUCTURE.....	9
2.1.1. <i>La page de garde et la déclaration de déontologie</i> .....	9
2.1.2. <i>Avant-propos, remerciements et dédicace</i> .....	10
2.1.3. <i>La table des matières</i> .....	10
2.1.4. <i>L'introduction</i> .....	11
2.1.5. <i>Le corps du texte</i> .....	11
2.1.6. <i>La conclusion</i> .....	11
2.1.7. <i>La bibliographie</i> .....	11
2.1.8. <i>Les annexes</i> .....	12
2.2. PRESENTATION ET REDACTION .....	13
2.3. CITATIONS, REFERENCEMENT ET BIBLIOGRAPHIE .....	14
2.3.1. <i>Les citations</i> .....	14
2.3.2. <i>Plagiat, traduction, intelligence artificielle et déontologie de la recherche</i> .....	15
2.3.3. <i>Présentation des références bibliographiques</i> .....	16
2.3.4. <i>Référencement</i> .....	19
2.3.5. <i>La bibliographie</i> .....	20
<b>3. LES MODALITES PRATIQUES.....</b>	<b>21</b>
3.1. LA LANGUE.....	21
3.2. LES PROPOSITIONS DE SUJETS PAR LES ENSEIGNANT.E.S .....	21
3.3. LE CHOIX DU SUJET.....	21
3.4. LE CHOIX DU/DE LA PROMOTEUR/TRICE.....	22
3.5. LE RAPPORT DE RECHERCHE.....	23
3.6. L'ENCADREMENT PAR LE PROMOTEUR DU MEMOIRE .....	24
3.7. LE SEMINAIRE D'ENCADREMENT DES MEMOIRES .....	24
3.8. LE DEPOT DU MEMOIRE .....	25
3.9. LES CRITERES ET MODALITES D'EVALUATION .....	26
3.9.1. <i>L'évaluation du mémoire par le jury</i> .....	26
3.9.2. <i>Le déroulement de la défense orale</i> .....	27
3.10. LIGNE DU TEMPS.....	28
<b>4. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>29</b>

## Introduction

Le mémoire est un travail réalisé au terme d'un cursus universitaire. Il constitue l'aboutissement d'une formation de second cycle. Sa réalisation et sa validation sont des conditions nécessaires à l'octroi du diplôme qui sanctionne la réussite des deux années de master.

Le mémoire doit satisfaire à certaines exigences de fond et de forme que nous détaillerons ci-dessous. De manière générale, l'étudiant.e doit y faire la démonstration d'une maîtrise des éléments théoriques et méthodologiques fondamentaux de la discipline à laquelle se rattache la formation suivie. En l'espèce, le mémoire doit attester d'une capacité de recherche, de synthèse et surtout d'analyse. Il doit être caractérisé par une très grande rigueur, tant dans l'élaboration de la démarche de recherche, que dans la construction des raisonnements, ou que dans les aspects formels (orthographe, syntaxe, système de référencement bibliographique, mode de citation, etc.).

Dans le programme de Master 120 en études européennes, le mémoire est valorisé à hauteur de 27 ECTS. Il représente donc à lui seul plus de 20% de la charge de travail que les étudiant.e.s doivent fournir pour obtenir leur diplôme de master.

Les crédits du mémoire sont répartis de manière inégale entre les deux blocs annuels du master. En premier bloc annuel, 7 ECTS sont liés au « [Séminaire méthodologique et introduction au mémoire](#) » (LEUSL2003). En 2025-2026, l'évaluation correspondant à ces crédits sera uniquement liée à la réalisation d'un rapport de recherche remis par l'étudiant.e en fin d'année. Ce rapport est noté par le promoteur ou la promotrice du mémoire. A partir de l'année académique 2026-2027, une partie (50%) de l'évaluation pour LEUSL2003 reposera sur des activités organisées dans le cadre du séminaire. En deuxième bloc annuel (LEUSL2001), les 20 ECTS sont exclusivement associés à la réalisation du mémoire et à son évaluation par un jury composé du promoteur ou de la promotrice et d'un rapporteur ou d'une rapportrice.

## 1. Le mémoire comme démarche intellectuelle

### 1.1. Le type de mémoire

Deux formules de mémoires peuvent être envisagées dans le cadre du Master 120 en études européennes. Ces deux formules impliquent une charge de travail globale similaire. Elles se distinguent uniquement par le volume en termes de pages et par la place plus moins importante accordée aux éléments de contextualisation et de présentation du matériau empirique.

1. *Le mémoire de synthèse* : Ce mémoire correspond à un travail de 60 à 80 pages en interligne 1,5 – soit entre **24 000 et 32 000 mots au maximum** (espaces et notes infrapaginales inclus mais hors bibliographie et annexes éventuelles) permettant un développement ample du propos. Si ce volume peut paraître important, il suppose toutefois une capacité de synthèse et l'obligation d'aller à l'essentiel. Par ailleurs, le mémoire ne peut se limiter à une simple description de faits ou phénomènes sociaux, politiques ou économiques. Il a pour objectif de proposer une réflexion problématisée s'appuyant sur une question de recherche claire, un outillage conceptuel cohérent et une méthodologie précise. La longueur du mémoire se justifie ici principalement par l'importance des éléments de contextualisation nécessaire à l'intelligibilité du mémoire. Il ne s'agit en aucun cas d'autoriser de longues digressions ou descriptions qui ne seraient pas rigoureusement indispensables pour le travail de recherche réalisé.
2. *Le mémoire « article »* : Ce mémoire correspond à un travail de 35 à 40 pages en interligne 1,5 – soit entre **14 000 et 16.000 mots au maximum** (espaces et notes infrapaginales inclus, mais hors bibliographie et annexes éventuelles). Le mémoire a pour objectif d'offrir une analyse scientifique, théoriquement et empiriquement construite par l'étudiant.e. Le mémoire sera généralement hypothético-déductif. Il s'appuie sur une ou problématique forte qui sert de fil conducteur à la démarche. Il consiste en une démonstration au moyen de l'élaboration et l'opérationnalisation d'un cadre d'analyse qui est testé sur un objet empirique délimité et à propos duquel l'étudiant.e récolte des données de première main ou exploite des bases de données existantes. Un tel mémoire donnera lieu à une synthèse/compilation des théories et faits, mais sous-entend une réflexion théorique poussée, tout comme la mobilisation d'un cadre théorique. Si cela est approprié, l'étudiant.e peut adopter une démarche inductive sous réserve de justification. L'objectif du mémoire

article est d'atteindre le niveau d'exigence pour être publiable dans une revue scientifique. Ce type de mémoire est conseillé aux étudiant.e.s se destinant à la recherche. Le niveau d'exigence sur la qualité de l'analyse serait nettement relevé pour approcher celui d'un article publiable.

Le choix de la formule du mémoire est arrêté d'un commun accord entre l'étudiant.e et son promoteur/sa promotrice au plus tard lors du dépôt du rapport de recherche au terme du premier bloc annuel. Ce choix est définitif.

## **1.2. Le choix du sujet**

Le choix du sujet est une étape essentielle susceptible de conditionner le succès ou l'échec de l'entreprise. Ce choix relève de la responsabilité de l'étudiant.e, tandis que l'élaboration de la problématique (voir infra) se fera dans le cadre d'un dialogue avec le directeur ou la directrice du mémoire. Divers éléments peuvent présider au choix du sujet :

1. *L'intérêt personnel* : le mémoire est un travail de longue haleine. Il importe par conséquent de choisir un thème suffisamment intéressant pour maintenir un niveau élevé de motivation au cours d'une année académique entière. Pour autant, s'il convient de choisir un thème (très) intéressant, il convient parfois également d'éviter les thèmes (trop) passionnants. Une implication personnelle trop importante dans le sujet du mémoire peut se révéler délicate à gérer pour l'étudiant.e. Une telle implication peut en effet rendre plus complexe le travail de mise à distance critique de l'objet. Le risque est dès lors d'introduire dans le mémoire une dimension excessivement subjective. Une trop forte implication peut également pousser l'étudiant.e à vouloir aller toujours plus loin, à lire toujours plus. Or, tout travail de recherche implique nécessairement que l'on circonscrive son objet d'étude afin d'éviter tout risque de dilution.
2. *L'intérêt professionnel* : Le mémoire est en principe la dernière étape du parcours de l'étudiant.e. Plus qu'un simple exercice de style ou qu'une épreuve universitaire, il peut être une clé d'entrée sur le marché du travail. Par conséquent, il peut être intéressant de construire son sujet au regard des projets professionnels que l'on souhaite entreprendre au sortir des études. Outre les connaissances et compétences spécifiques qu'elles permettent d'acquérir (capacité de d'organisation et de hiérarchisation, capacités de synthèse et d'analyse, respect des échéances, définition des ordres de priorités, capacités d'expression, etc.), les recherches menées dans le cadre du mémoire peuvent être l'occasion d'une première prise de contact avec un futur milieu professionnel. Elles permettent également à l'étudiant.e de se construire une expertise dans un domaine spécifique des études européennes.
3. *L'intérêt scientifique* : L'intérêt personnel ou professionnel ne peuvent déterminer à eux seuls le choix du sujet de mémoire. Celui-ci doit en effet présenter un intérêt scientifique indéniable. Cet intérêt peut être lié, au minimum, à deux éléments. Premièrement, le mémoire peut être original au plan empirique, c'est-à-dire que son intérêt résulte de l'originalité du terrain qui a été choisi par l'étudiant.e. En d'autres termes, le matériau empirique analysé par l'étudiant.e ne l'a jamais été auparavant. Deuxièmement, le mémoire peut être original en raison de la problématisation ou de la méthode qui est privilégiée. Dans ce second cas de figure, l'étudiant.e traitera d'un objet déjà examiné, mais proposera de le faire suivant une démarche théorique ou méthodologique originale.

## **1.3. La problématique (le « puzzle »)**

Une des dérives les plus souvent rencontrées lors de la rédaction de mémoires est celle qui consiste à procéder à une compilation descriptive d'éléments factuels. Qu'elle soit inspirée par un manque d'appétence à l'égard de la réflexion théorique, ou qu'elle soit le produit d'un manque de distance critique à l'égard des discours officiels portant sur l'intégration européenne, ce prisme tend à réduire les études européennes à un commentaire plus ou moins éclairé de l'histoire et de l'actualité du projet européen. Si la maîtrise des éléments factuels d'un dossier constitue un des préalables indispensables à la réalisation d'un bon mémoire, elle ne remplace pas un travail d'analyse. En d'autres mots, l'objectif ultime d'un mémoire demeure l'élucidation d'un phénomène et non sa simple description.

Un mémoire ne peut se contenter, par exemple, de décrire le positionnement d'un acteur ou une politique publique par la juxtaposition d'extraits d'entretiens ou de déclarations, en encore par la seule consultation des « fiches synthétiques descriptives » disponibles sur le site de la Commission européenne. Cette nécessité d'aller au-delà d'une simple description-compilation apparaît d'autant plus importante dans le contexte du développement des intelligences artificielles (IA) génératives (voir 2.3.2). En effet, ces dernières permettent désormais de produire rapidement et sans effort un tel travail de description-compilation. L'exigence d'une plus-value analytique du mémoire n'en est donc que plus forte aujourd'hui. Une fois que la description d'un phénomène a été faite, il faut donc tenter d'en expliquer les propriétés et les enjeux liés à ce phénomène.

Honorer cette ambition analytique suppose le plus souvent d'articuler dans le mémoire les éléments dégagés par la recherche documentaire et/ou le terrain à des cadres théoriques existants. En d'autres termes, le mémoire ne vise pas – ou pas directement – à répondre à des questions de société, mais plutôt à apporter des éléments de réponse à des problématiques théoriques, c'est-à-dire des questionnements généraux et transversaux propres à une discipline ou à un champ particulier de cette discipline.

En résumé, la problématisation revient à identifier ce qui, dans un domaine particulier, « fait problème » ou « pose question ». Cela suppose que la réponse à la question posée ne sera pas forcément évidente ou univoque. A titre d'exemple, un mémoire dont l'objectif serait d'étudier le rôle joué par l'Union européenne dans la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 ne pourrait pas se contenter de faire le récit, même détaillé, de l'action européenne en réponse à la crise. Ce mémoire devrait aller plus loin en soulignant par exemple la tension entre les attentes, parfois fortes, à l'égard de l'Union européenne et la faiblesse de ses compétences en matière de santé. Il pourrait également analyser l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre du principe de libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, ou encore poser la question de la compatibilité du *pass* sanitaire numérique européen avec certains droits fondamentaux préalablement identifiés.

Sans rentrer dans un débat épistémologique relativement complexe, nous pouvons dire de manière schématique que si dans un mémoire il n'y a rien à *expliquer* mais seulement quelque chose à *décrire*, c'est qu'il manque quelque chose à ce mémoire. La problématique est généralement formulée sous la forme d'une question préliminaire ou « question de départ », qui peut rester assez large à ce stade. Cette question de départ sera par la suite raffinée pour donner naissance à une question de recherche en bonne et due forme.

#### **1.4. La question de recherche et les hypothèses**

La meilleure façon d'éviter de tomber dans le piège de la simple compilation et/ou de la simple description est de construire une bonne **question de recherche**. Un mémoire vise en effet avant tout à répondre à une question ciblée portant sur un phénomène ou une réalité que l'on souhaite étudier. L'objectif est de mobiliser les éléments (littérature scientifique, sources documentaires, entretiens, enquêtes, données statistiques, etc.) qui permettent de construire un raisonnement cohérent et nuancé qui apporte des éléments de réponse à une question précise. Cette réponse relève selon les cas de la *compréhension* d'un phénomène, de son *interprétation* ou encore de son *explication*.

La compréhension d'un phénomène vise tout d'abord à saisir le sens subjectif que les acteurs attribuent à ce phénomène. Comprendre suppose donc d'observer ces acteurs, mais aussi de mettre en lumière leurs motivations et leurs attentes. L'interprétation, ensuite, suppose d'aller au-delà de la compréhension subjective pour conceptualiser ce sens subjectif afin de le rendre scientifiquement analysable. Elle implique de donner un sens à un phénomène social ; ce sens n'étant pas forcément celui consciemment donné par les acteurs. Enfin, l'explication consiste à identifier les éventuelles régularités dans les conduites et les phénomènes sociaux, ainsi que les causes possibles de ces conduites et de ces phénomènes. L'explication est sans doute l'objectif le plus compliqué à atteindre. En sciences sociales, l'explication ne vise toutefois pas à rechercher des lois universelles, comme dans les sciences de la nature (ex : les lois de la gravitation universelles de Newton), mais plutôt des probabilités et des « adéquations significatives », qui désignent la correspondance entre le sens qu'un acteur donne à son action et le sens que le chercheur ou la chercheuse en déduit lors de son interprétation.

Concrètement, dans le mémoire, la question de recherche devra être *strictement circonscrite et non-normative*. Elle portera sur un élément précis, comme une politique, une institution, un type d'acteur ou encore une période donnée. Des questions générales telles que « Où en est-on avec la citoyenneté européenne ? », « Quels sont les enjeux des relations UE-Afrique ? » ou encore « Où va le syndicalisme européen ? » ne constituent pas des questions de recherche adéquates pour la réalisation d'un mémoire. De telles questions sont trop peu précises et débouchent inévitablement sur un mémoire descriptif et superficiel.

De telles questions supposent par ailleurs souvent de déployer une réflexion spéculative, par définition invérifiable, sur l'avenir qui n'est pas du ressort des sciences humaines et sociales. Le mémoire doit en effet poser une question à laquelle il est possible de répondre ici et maintenant, sur la base d'éléments collectés et analysés dans le présent. A la question de savoir, par exemple, quel serait l'impact d'une guerre entre la Russie et les États baltes sur la défense européenne, aucune réponse scientifiquement valable ne peut être apportée. Au mieux est-il possible de proposer quelques scénarii plus ou moins étayés par une connaissance de la situation actuelle. Chaque étudiant.e devra donc se demander, au moment de formuler sa question de recherche, si cette question est prospective ou non. Implique-t-elle un discours sur l'avenir ? Si oui, cette question devra probablement être reformulée. L'exemple ci-dessus pourrait ainsi être transformé en une interrogation sur le degré *actuel* d'intégration des armées européennes et sur les difficultés de coordination qui peuvent être *actuellement* observées entre les États membres.

Pour résumer, la question de recherche est une reformulation de la question de départ/problématique qui intègre les préoccupations, concepts et angles d'approche propres au cadrage théorique choisi par l'étudiant.e. Dans le cadre d'une approche hypothético-déductive – qui est a priori l'approche la plus répandue dans les mémoires en études européennes – la question de recherche permet en outre l'élaboration des hypothèses de recherche.

Une **hypothèse** est une réponse provisoire à la question de recherche, ancrée dans la théorie et qui doit être confrontée à la réalité empirique. Les hypothèses mettent en relation une *variable dépendante*, qui est le phénomène que l'on tente d'expliquer, et une *variable indépendante*, qui est le facteur explicatif. Les hypothèses anticipent le sens ou encore l'ampleur de cette relation entre variables dépendantes et indépendantes. Elles doivent (1) être falsifiables dans la mesure où elles doivent permettre la formulation d'un énoncé contraire ; (2) être empiriquement démontrables dans la mesure où elles doivent pouvoir être confirmées ou infirmées au départ des données qui pourront être collectées en tenant compte des contraintes temporelles et matérielles de la recherche menée.

Trois critères peuvent être utilisés pour s'assurer de la qualité d'une question de recherche et des hypothèses :

1. **Le critère de clarté** : La signification d'une question de recherche et des hypothèses doit être univoque. Elle s'appuie nécessairement sur des notions précisément définies. À cet égard, il faut privilégier les concepts rigoureusement construits, précis et compréhensibles dans le langage commun. Un mauvais exemple serait : « Quel est l'impact de l'Europe sur la démocratie ? ». Que recouvre exactement le terme « Europe » ? S'agit-il de l'Union européenne, de l'Europe continentale, de l'Europe du Conseil de l'Europe ? Et de quelle forme de la démocratie parle-t-on ? De toutes ? De la démocratie représentative, participative, directe ? Un bon exemple de question serait plutôt : « Quels sont les effets de l'eupéanisation sur le fonctionnement des assemblées parlementaires des États membres ? ». Une bonne question de recherche, de même qu'une bonne hypothèse, doivent pouvoir être énoncées dans une phrase unique, claire et non ambiguë.
2. **Le critère de faisabilité** : La portée de la question ne doit pas aller au-delà de ce qui est réalisable dans le cadre d'un mémoire de master. Cette dimension est fondamentale dans la mesure où l'un des principaux écueils à éviter est de se laisser déborder par une ambition démesurée. Comme nous l'indiquions ci-dessus, il est primordial de bien circonscire dès le départ votre objet de recherche : quelles sont les balises temporelles, l'espace géographique de référence, le dossier précis à analyser, l'aspect précis d'un débat ou d'une politique européenne qui vous intéresse ? De mauvais exemples de questions de recherche seraient : « Quels sont les effets de l'eupéanisation sur le fonctionnement des assemblées parlementaires *des États membres* ? » ou encore « Quel est le rapport à l'intégration

européenne des jeunes Européens ? ». Un.e étudiant.e, ou même un chercheur, n'est pas en mesure de répondre seul.e à une question aussi vaste. A l'inverse, de bons exemples de questions seraient : « Quels sont les effets de l'eupéanisation sur le fonctionnement des assemblées parlementaires. L'exemple de l'Assemblée nationale française et du Bundestag allemand » ou « Le rapport à l'intégration européenne des jeunes Européens : le cas des étudiant.e.s des facultés ESPO de l'UCLouvain et de l'ULB engagé.e.s dans le programme Erasmus entre 2020 et 2025 ».

3. *Le critère de pertinence* : L'ambition d'un mémoire est avant tout explicative. Le travail de recherche ne vise pas à procéder à une évaluation, ni à énoncer des jugements de valeur. Le mémoire n'a pas pour objectif de formuler des suggestions à l'adresse des instances de décisions ou à destination de ceux qui contestent les orientations prises par l'UE. La finalité d'un mémoire réside dans l'éclairage rationnellement construit qu'il apporte à la compréhension ou à l'explication d'un phénomène. A cet égard, de mauvais exemples de questions de recherche seraient : « Comment l'intégration européenne entraîne-t-elle un recul de la démocratie ? » ou « Comment l'UE peut-elle renforcer son rôle de puissance civile dans les relations internationales ? ». De même, un mémoire portant sur la politique climatique de l'UE ne visera pas à en dénoncer les carences, ni à louer les vertus du projet européen. Il pourra par contre, dresser l'inventaire des différentes mesures adoptées, tenter de les caractériser en mobilisant une typologie des instruments d'action publique (coercitif, persuasif, incitatifs, infrastructurels), retracer la genèse de l'élaboration de ces instruments (rapports de force politique, contraintes institutionnelles, considérations macro-économiques...) ou encore souligner un éventuel décalage entre les objectifs affichés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. En bref, l'objectif poursuivi ne serait pas d'évaluer *politiquement* ou *normativement* l'action de l'UE dans le domaine des changements climatiques, mais bien de décrire cette action avant d'en expliquer les dimensions « problématiques », au sens académique expliqué plus haut.

### **1.5. Jugements de valeurs et neutralité axiologique**

En sciences sociales, l'objectivité pure n'existe pas. Tout point de vue est influencé par la position sociale de celui qui l'adopte, par les valeurs et représentations qu'il porte en tant qu'individu socialisé et politisé au sein d'un groupe et d'une société donnés. Le choix d'un sujet à l'exclusion d'un autre (les questions de genre, la politique de défense, les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la concurrence, etc.), la formulation de la question de départ ou le choix de la méthode sont autant de moments qui révèlent en creux un certain point de vue, un positionnement axiologiquement marqué. Par exemple, étudier l'effet des politiques de privatisation des infrastructures portuaires sur les dockers par le biais d'une observation participante traduira plutôt une sympathie pour la cause des dockers qu'un soutien aux politiques de libéralisation des marchés. Procéder à une histoire des « grands hommes » ou des « pères de l'Europe », plutôt qu'à celle des idées, des dynamiques sociales, encore des techniques traduira l'idée, politiquement située, du rôle prépondérant des initiatives individuelles dans l'évolution des sociétés. Enfin, étudier les politiques européennes de gestion des flux migratoires sous l'angle de leur impact sur les droits humains révélera généralement une préoccupation sociale pour la situation des personnes migrantes plutôt qu'une inquiétude face aux flux migratoires.

Cela étant, le caractère socialement situé du point de vue de l'universitaire ne signifie pas que le contenu du travail scientifique puisse être réduit à ses conditions sociales de production. Le discours scientifique se distingue en effet des autres formes de discours sur le monde par ses conditions de production. Un propos n'acquiert le sceau de la scientificité que lorsqu'il se confronte avec succès à un certain nombre d'exigences qui fondent sa « fiabilité » spécifique (i.e. publicité des modalités de production du savoir, contrôle par les pairs de la pertinence de ces modalités, ouverture à la critique et à l'exercice de falsification). Reconnaître que tout travail sur le social – *lato sensu* – présuppose un certain point de vue n'implique donc ni de renoncer à la spécificité du travail scientifique ni de verser dans un relativisme complet.

Le sociologue Max Weber a dans ce cadre développé le concept de « neutralité axiologique », qui est le principe selon lequel un scientifique doit être capable, non pas de s'extraire de la société et de tout a priori politique, mais de prendre conscience de ses propres valeurs, qu'elles soient morales, politiques ou personnelles. La neutralité axiologique implique non pas l'absence de valeurs dans le chef du chercheur ou de la chercheuse, mais plutôt l'obligation qui leur est faite de ne pas projeter ces valeurs

sur leur objet d'étude. Autrement dit, les biais individuels doivent être neutralisés afin de ne pas influencer les résultats de la recherche. Ce travail réflexif est évidemment difficile. Mais il est indispensable. Il suppose d'opérer une distinction entre « faits » et « valeurs » en séparant les « jugements de fait » (*ce qui est*) et des « jugements de valeur » (*ce qui devrait être*). Le rôle du chercheur ou de la chercheuse et, par extension, de l'étudiant.e est de décrire objectivement le monde tel qu'il est, et non de définir ce qui est bon ou ce qui est souhaitable.

Concrètement, les étudiant.e.s devront donc s'interroger en permanence sur le registre du discours qu'ils mobilisent – analytique (fait) ou normatif (jugement) – à chaque fois qu'apparaîtront dans le mémoire des formules telles que « L'Union européenne devrait... », ou des qualificatifs tels que « bon », « meilleur », « mauvais », « meilleur », « pire », « juste », « injuste », etc.

## **1.6. La méthode**

En sciences humaines, les méthodes de recherche sont définies en fonction des disciplines, voire en fonction des sous-disciplines, ou bien même des particularités d'objets de recherche spécifiques. Une même discipline peut reconnaître la pertinence et la légitimité de différentes approches méthodologiques. Le pluralisme méthodologique qui prévaut dans les sciences humaines est évidemment accentué par le caractère interdisciplinaire des études européennes. Selon la problématique choisie ou selon le terrain étudié (cf. critères opérationnels), la méthode à envisager sera différente.

Chaque méthode de collecte de données comporte des variantes, et il est important de poser un choix clair et justifié en faveur de l'une de ces variantes. Par exemple, l'expérimentation peut se faire en laboratoire ou sur le terrain ; l'observation peut être participante ou non participante ; les interviews peuvent être individuelles (non structurées, semi-structurées, ou structurées), ou de groupe (focus groups) ; l'analyse de document peut être une analyse de discours ou de contenu.

La méthodologie est par ailleurs étroitement liée au choix du cadre théorique ou conceptuel. Par exemple, un mémoire qui porterait sur les effets de cadrage (dépolitisation, sécurisation, etc.) des pratiques de contrôle aux frontières extérieures de l'UE par l'Agence Frontex au travers d'une analyse du contenu de ses rapports périodiques impliquera l'identification préalable d'un corpus de documents à analyser. Un tel mémoire, parce qu'il ne s'intéresse pas aux raisons du cadrage mais à la caractérisation de ce cadrage, n'impliquera par contre *a priori* ni travail de terrain ni entretiens avec des officiels de l'Agence Frontex. A l'inverse, un.e étudiant.e qui voudrait réaliser un tel terrain ou de tels entretiens devra plutôt s'intéresser à la relation entre, d'une part, les parcours individuels (formation, expériences professionnelles, socialisation politique, etc.) des personnes en charge de la rédaction des rapports périodiques de l'Agence et, d'autre part, le contenu de ces rapports.

Pour chaque option méthodologique, il convient de s'interroger sur les modalités pratiques et la faisabilité du mémoire au stade de l'opérationnalisation de la recherche. Si des entretiens sont envisagés, quels acteurs faut-il rencontrer ? Pourquoi ? En quoi ces entretiens permettent-ils de répondre à la question posée ? Combien d'entretiens faut-il effectuer ? Comment les personnes interrogées vont-elles être contactées ? Quelles questions faut-il poser, dans quel ordre ? Quelle méthode d'enregistrement ? Pour une enquête par questionnaires, comment l'échantillon est-il construit ? Quelle est sa représentativité ? Comment le questionnaire est-il construit ? Comment est-il administré ? En cas d'analyse de textes : Comment le corpus de texte est-il constitué ? Quels critères de fond et de forme permettent de déterminer si un texte doit être ou non inclus dans le corpus ?

Il est important de rendre compte dans le mémoire de ces interrogations, et des réponses qui y ont été apportées. Autrement dit, les choix méthodologiques qui constituent les soubassement du mémoire doivent être explicités et justifiés dans le mémoire.

<b>Exemples d'associations problématique-méthode</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Méthode</b>	<b>Sources/matériau</b>
Travail sur les idéologies ou sur les représentations sociales	Analyse de discours	Entretiens/documents
Travail sur le profil socio-démographique d'un groupe	Questionnaires	Données (formation, âge,...)
Travail sur modes de socialisation des fonctionnaires de la Commission	Observation participante	Récit ethnographique
Travail sur les relations commerciales entre l'UE et la Chine	Analyse de bases de données	Suites statistiques
Travail sur la jurisprudence de la CJUE	Analyse d'arrêts	Arrêts, doctrine juridique et droit primaire

Les caractéristiques propres à un terrain de recherche peuvent déterminer les orientations méthodologiques à suivre. Le panachage méthodologique, sans être interdit, est déconseillé. Un travail cohérent repose généralement sur une méthodologie unique.

En dépit d'incontestables divergences, les différentes approches partagent certains points communs. Premièrement, quelle que soit la démarche choisie, elle doit demeurer explicative plutôt que descriptive. Deuxièmement, il convient dans tous les cas de procéder à une forte distanciation par rapport aux valeurs et préjugés qui imprègnent le sens commun.

Votre méthode doit être adaptée à votre problématique et à votre terrain. Il existe plusieurs manières de produire un savoir pertinent sur les questions européennes. Votre démarche doit cependant demeurer explicative plutôt que descriptive.

## 2. Le mémoire comme production formelle

Dans le champ académique, la qualité formelle d'un travail est un critère central de son évaluation et de sa validité scientifique. Une recherche, même excellente sur le fond, est susceptible d'obtenir une mauvaise évaluation, voire d'être considérée comme non-recevable, parce qu'elle ne répond pas au standard de l'écriture scientifique en sciences humaines et sociales. La scientificité des sciences humaines et sociales est à ce prix. En conséquence, la précision du langage, la structuration du texte ou encore l'usage correct des méthodes de référencement doivent être des priorités pour les étudiant.e.s.

Les éléments formels présentés ci-dessous correspondent dans certains cas à des suggestions adressées à l'étudiant.e. Il s'agit toutefois dans la majorité des cas d'obligations qu'il convient de suivre impérativement sous peine de sanction, voire d'irrecevabilité du mémoire.

### 2.1. La structure

La question de la structuration du mémoire constitue un enjeu de forme et de fond. De **forme**, car une structure claire et équilibrée, reprenant les parties constitutives de tout travail universitaire, opère une mise en forme qui indique au lecteur la teneur générale de votre démonstration. Elle suggère une première appréciation de la qualité de votre travail. Avec la page de garde et la bibliographie, la structure est l'un des éléments les plus visibles de votre travail. Il convient par conséquent de la soigner pour susciter l'intérêt du lecteur. A titre d'exemple, un travail sans introduction ou sans conclusion sera jugé irrecevable. Un travail de 70 pages comprenant 20 pages d'introduction sera jugé déséquilibré. Enfin, un travail comprenant trop de passages au format « bullet points » sera jugé télégraphique. En résumé, de bonnes idées mal structurées produiront un mauvais mémoire.

L'élaboration de la structure du mémoire comporte aussi une dimension de **fond** dans la mesure où elle reflète la cohérence de votre démarche. Les titres et sous-titres sont les « panneaux indicateurs de votre mouvement de pensée » (Beaud, 2006 : 121). Une bonne structure indique au lecteur les principales étapes de votre démarche intellectuelle. La clarté – ou la confusion – d'une démonstration se reflète nécessairement dans la structure d'un travail. Il serait vain de quantifier précisément le nombre de titres ou de subdivisions requis dans un mémoire, car cela dépend des cas de figure. Pour autant, un mémoire qui ne comprendrait que 5 ou 6 titres sera perçu comme indigeste, tandis qu'un mémoire qui comprendrait systématiquement plusieurs titres et sous-titres à chaque page sera considéré comme trop segmenté. De manière générale, il faut retenir qu'une sous-section implique de développer un sous-argument ayant une certaine ampleur. Par conséquent, une sous-section ne peut généralement pas se limiter à un seul paragraphe.

La structure peut comprendre les parties suivantes dans l'ordre indiqué. Le contenu et la taille de ces différentes rubriques peuvent varier, mais elles doivent toutes être présentes dans un mémoire. Certaines parties, tels les remerciements, les avant-propos ou les annexes, sont facultatives. D'autres, comme l'introduction, la table des matières, la conclusion, la bibliographie ou le système de notes bibliographiques, sont obligatoires. Ces parties sont la condition de la scientificité du travail et, à ce titre, elles sont indispensables à son évaluation.

#### 2.1.1. La page de garde et la déclaration de déontologie

Un modèle de page de garde facultaire est disponible sur le site de l'UCLouvain. Dans tous les cas, la page de garde reprendra obligatoirement les mentions suivantes :

- Le nom et logo de l'UCLouvain
- Les noms et logos de la Faculté ESPO de l'UCLouvain et de l'Institut d'études européennes du site de Saint-Louis, qui coorganisent le programme
- Le titre et le sous-titre (éventuel) du mémoire
- Le type de mémoire (« Synthèse » ou « Article »)
- La mention « Mémoire réalisé par » + Prénom et nom de l'auteur
- Promoteur/trice : Prénom et nom du promoteur ou de la promotrice
- Lecteur(s) : Prénom et nom du/des lecteurs ou lectrices
- Année académique 20\_\_-20\_\_

- Master 120 en études européennes

La page de garde sera suivie d'une page blanche reprenant uniquement la déclaration de déontologie suivante :

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.  
Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant.e.s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

### 2.1.2. Avant-propos, remerciements et dédicace

Ces éléments sont facultatifs. Ils s'insèrent après la page de garde et avant la table des matières.

### 2.1.3. La table des matières

La table des matières est la liste des subdivisions du mémoire. Elle reprend les titres et les sous-titres avec leur numéro tels que figurant dans le corps du texte (1, 1.1., 1.2., etc.). Elle reprend également la bibliographie et ses éventuelles subdivisions ainsi que les annexes. À chaque titre ou sous-titre correspond un numéro de page.

La table des matières peut être générée automatiquement par le logiciel de traitement de texte. Pour ce faire, chaque niveau de titre aura préalablement été identifié en tant que « style » (Titre 1, Titre 2, Titre 3, etc.) et chaque titre sera associé au style correspondant.

Les titres et les sous-titres qui structurent le mémoire doivent être numérotés de façon claire et cohérente. Il est recommandé de numéroter les titres suivant l'un des deux modèles présentés ci-après, en évitant de les mélanger. Par exemple, un titre « 1.A. » est à proscrire :

<b>Le modèle décimal :</b>	<b>Le modèle alphanumérique :</b>
1. Titre de niveau 1	I. Titre de niveau 1
2. Titre de niveau 1	II. Titre de niveau 1
2.1. Titre de niveau 2	A. Titre de niveau 2
2.2. Titre de niveau 2	B. Titre de niveau 2
2.2.1. Titre de niveau 3	1. Titre de niveau 3
2.2.1.1. Titre de niveau 4	a. Titre de niveau 4

Lorsqu'un chapitre est divisé en sous-sections, il faut nécessairement au moins deux sous-sections. Chaque titre annonce en effet une division du corps du texte. Toute division implique obligatoirement l'existence de deux parties. Autrement dit, il faut éviter les « sous-titres orphelins » tel que le « 1.1. » de l'exemple suivant :

1. Présentation du sujet
  - 1.1. Hypothèse [sous-titre orphelin]
2. Méthodologie

De même, il faut veiller à éviter les structures déséquilibrées. Plusieurs sous-sections correspondant à un même niveau de titre doivent avoir une taille relativement équivalente. À titre d'exemple, une partie « 1.1. » de 2 pages ne peut être suivie d'une partie « 1.2. » qui compterait 15 pages et d'une partie « 1.3. » qui totaliserait 3 pages. Cette exigence formelle traduit en réalité des considérations de fond. Dans la mesure où la structure du travail traduit la hiérarchisation des données et arguments effectuée

par l'étudiant.e, ce type de déséquilibre révèle généralement une faiblesse dans cette hiérarchisation, et donc une faiblesse du raisonnement. Si une partie peut être traitée en trois pages là ou une autre partie en nécessite quinze, c'est que ces deux parties n'ont pas la même importance dans l'argumentation. En conséquence, elles ne devraient pas être traitées au même niveau de titre.

#### **2.1.4. L'introduction**

Comme indiqué plus haut, tout travail universitaire comprend *nécessairement* une introduction et une conclusion. L'introduction permet une mise en contexte du sujet et de son importance. L'étudiant.e y présente l'objet de sa recherche, sa problématique, la ou les hypothèse(s) de travail privilégiée(s) ainsi que la démarche/méthode qui a été adoptée. Le choix de la méthode doit faire l'objet d'une justification soulignant la cohérence de la méthode choisie au regard de la question de recherche.

L'introduction est également la partie du mémoire dans laquelle l'étudiant.e pourra utilement présenter l'« état de l'art ». Faire l'état de l'art, c'est découvrir, dans la littérature, ce que la communauté scientifique a produit antérieurement sur le sujet du mémoire. Un bon état de l'art suppose que l'étudiant.e se rende compte de ce qui a déjà été dit, mais aussi de ce qui ne l'a pas encore été. L'état de l'art se traduit par une présentation extrêmement synthétique et raisonnée des travaux préexistants. Il ne s'agit pas d'énumérer les travaux existants mais plutôt de dresser une cartographie critique des façons dont une question a été abordée dans le champ scientifique.

#### **2.1.5. Le corps du texte**

Il est conseillé d'éviter de segmenter le mémoire en une multitude de sous-sections. Sauf exception, un mémoire « long » de 60 à 80 pages ne devrait, par exemple, pas comporter plus de trois ou quatre niveaux de titre. Le résultat d'ensemble doit être un texte suivi divisé en sections. Les présentations s'apparentant à un plan hyper segmenté ou à une succession d'énumérations sont à proscrire. À ce titre, il faut veiller à limiter au maximum l'usage des listes dites « à puces ou numéros » (« bullet points »). Le modèle à suivre est celui des monographies ou des articles scientifiques consultés lors de l'élaboration du mémoire.

#### **2.1.6. La conclusion**

La conclusion revient sur les principaux enseignements pouvant être tirés du travail réalisé. L'étudiant.e y présente synthétiquement les résultats de sa recherche. Aucune donnée empirique nouvelle ne doit en principe s'y trouver. De ce fait, la conclusion peut ne pas comprendre de références bibliographiques.

Contrairement à une idée reçue, la conclusion n'est pas le lieu de l'expression d'une opinion personnelle. Elle peut, par contre, souligner les limites du travail qui a été menés et/ou les pistes de recherche qui pourraient être développés pour l'approfondir. Il faut cependant garder à l'esprit que le fait de signaler les limites d'un travail en conclusion ne dédouane pas l'étudiant.e à l'égard d'un mémoire qui développerait insuffisamment son objet.

#### **2.1.7. La bibliographie**

La bibliographie doit être présentée suivant les règles de l'art. Deux cas de figure existent en fonction du mode de référencement choisi par l'étudiant.e.

Si l'étudiant.e opte pour le référencement via des notes en bas de pages, la bibliographie comprendra des subdivisions. On y distinguera les sources secondaires (livres, ouvrages collectifs, articles, etc.) des sources de première main (documents officiels, bases de données, etc.). Les sources secondaires seront classées par ordre alphabétique du nom de l'auteur ; les ouvrages et articles d'un même auteur étant classés par ordre chronologique, en commençant par les plus anciens. Les sources primaires seront quant à elles classées par institution puis par date de publication ou d'adoption, en commençant par les plus anciennes.

Exemple de structure d'une bibliographie :

1. Ouvrages
2. Articles scientifiques

3. Contributions dans des ouvrages collectifs
4. Communications, working papers et rapports de recherches
5. Documents officiels
  - 5.1. Conseil européen
  - 5.2. Conseil de l'Union européenne
  - 5.3. Commission européenne
  - 5.4. Parlement européen
  - 5.5. Autres

Si l'étudiant.e opte pour le référencement dans le corps du texte (modèles APA, Chicago, Harvard, etc.), la bibliographie ne comprendra aucune subdivision. Toutes les sources seront classées par ordre alphabétique sur la base du nom d'auteur. Le nom d'auteur pourra dans certains cas être une institution qu'il conviendra d'identifier précisément. Sauf à de très rares exceptions près, « Union européenne » ne sera pas un nom d'auteur. Il conviendra plutôt de mentionner « Commission européenne », « Parlement européen », « Frontex », etc. Dans les modèles APA, Chicago ou Harvard, le nom d'auteur est immédiatement suivi de l'année de publication (voir *infra*). Lorsqu'un même auteur se voit attribuer plusieurs sources, celles-ci seront classées par ordre chronologique, en commençant par les plus anciennes.

### 2.1.8. Les annexes

Certains documents utilisés pour la rédaction du mémoire peuvent être proposés en annexe : une édition particulière d'un texte, un protocole d'enquête, une retranscription d'entretien, une copie d'un document d'archive, un tableau, des données chiffrées, etc. Les illustrations photographiques ne présentent généralement que peu d'intérêt. Elles ne se justifient que dans la mesure où elles apportent une plus-value au mémoire (ex. : analyse iconographique). Les annexes ne doivent pas être strictement nécessaires à la bonne compréhension du corps du mémoire. Elles ne sont pas une façon détournée de dépasser la limitation du nombre de pages imposée dans le cadre du mémoire.

#### **Structure du mémoire : synthèse**

1. Page de garde (voir modèle-type)
2. Avant-propos, remerciements, dédicace
3. Table des matières
4. Introduction
  - Mise en contexte du sujet et de son importance
  - Présentation et définition de la question de recherche
  - Lien entre cette question et une problématique de recherche
  - Description de la littérature existante en relation avec le sujet et la problématique choisie
  - Présentation de la démarche adoptée
5. Corps du mémoire
  - Partie descriptive des recherches menées
  - Partie descriptive des résultats
  - Analyse et interprétation des résultats
6. Conclusion
  - Résultats les plus importants
  - Prolongements possibles
7. Bibliographie
8. Annexes éventuelles

## 2.2. Présentation et rédaction

Une bonne présentation du mémoire a une influence certaine sur le lecteur ou la lectrice. Le respect des consignes en matière de présentation du texte est requis, sous peine de ne pas voir le travail accepté.

Dans un travail scientifique, l'**orthographe** a une importance non négligeable. De même, le **style de rédaction** d'un travail scientifique est primordial. Les sciences humaines et sociales étant des sciences de l'argumentation, le mémoire doit présenter les caractéristiques suivantes :

1. **Précision** : le langage écrit est plus complexe et plus précis que le langage parlé. La richesse et la variété du vocabulaire, la rédaction de phrases complètes, l'usage correcte des paragraphes et tabulations, ou encore le choix précis des mots utilisés sont d'une importance capitale. Il convient toutefois d'éviter « l'emphase obscurcissante », c'est-à-dire la tendance à s'exprimer de façon inintelligible sous couvert de scientificité. La langue doit être précise, pas jargonante.
2. **Formalité** : la langue utilisée doit éviter les formules empruntées au langage de tous les jours ainsi que le style direct. Autrement dit, il ne faut pas forcément « écrire comme l'on parle », et éviter d'utiliser des formules et expressions *a priori* inadaptées.
3. **Objectivité** : il est nécessaire d'insister sur l'information, le contenu du mémoire et non sur son auteur. En conséquence, il est recommandé d'éviter l'usage de la première personne du singulier (« je ») et de lui préférer la première personne du pluriel (« nous »), ainsi que les formes impersonnelles de construction des phrases. Le rejet du « je » n'est toutefois pas un absolu. Recourir à la première personne du singulier peut par exemple avoir un sens dans la restitution d'une observation participante. Le cas échéant, ce point sera discuté avec la personne encadrant le mémoire.
4. **Explicite** : l'auteur doit mettre en évidence les liens logiques entre les différents éléments de son argumentaire en utilisant des termes spécifiques et des connecteurs logiques (« inversement », « de plus », « en conséquence », « cependant », « pourtant », etc.). Ces termes et connecteurs visent à faciliter la compréhension du propos de l'auteur par le lecteur. Il ne revient en effet pas au lecteur d'établir par lui-même les liens que l'étudiant.e souhaite établir dans son travail. *In fine*, comme lors d'un examen écrit, l'évaluation du mémoire portera sur ce qui a été effectivement écrit par l'étudiant.e., pas sur ce qu'il ou elle pense avoir écrit ou sur ce qu'il ou elle voulait écrire.
5. **Responsabilité** : l'auteur est le garant, en dernière instance, de la fiabilité de son propos. Il lui incombe par conséquent d'étayer tous ses arguments en mobilisant le procédé idoine (citation, tableau de chiffres...). A cet égard, l'usage du conditionnel peut s'avérer nécessaire dans certains cas. Une règle générale à respecter est la suivante : à l'exception des éléments qui relèvent de connaissances que l'on peut considérer comme étant largement partagées par le lecteur averti (« l'UE compte 27 États membres », « le Traité de Rome a été signé en 1957 », etc.), tout ce qui est présenté ou affirmé dans le mémoire doit être étayé par un renvoi à la littérature scientifique ou à des données collectées lors du travail de recherche. Corollairement, tout ce qui ne peut pas être étayé par la littérature académique ou par des données collectées lors du travail de recherche ne peut pas être présenté dans le mémoire. A défaut de sources permettant d'étayer un propos, il vaut toujours mieux en dire le minimum, voire ne rien dire du tout. Ce principe vise à éviter les affirmations qui pourraient être qualifiées de péremptoires. Il ne s'applique pas aux interprétations académiques ou aux analyses originales que l'étudiant.e tire de son propre travail de recherche.

### Présentation et rédaction : conseils pratiques

1. Utiliser des synonymes et des expressions de transition
2. Varier les constructions de phrase, éviter les phrases trop longues et le remplissage
3. Être attentif au placement des subordonnées
4. Éviter la succession de négations
5. **Relire le travail plusieurs fois** (il reste toujours des fautes) et le faire relire par quelqu'un d'autre, qui pourra apporter un regard extérieur.
6. Soigner le style, sans pour autant faire des phrases trop longues/trop chargées/pompeuses.
7. Structurer les idées en paragraphes unis, cohérents, de longueur moyenne.
8. Éviter l'utilisation de multiples pronoms (le lecteur ne sait plus à quel nom le pronom se réfère)

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la **structure** du travail est également essentielle pour la bonne compréhension des arguments. Outre la structure des titres et sous-titres, un travail scientifique est généralement subdivisé en parties et/ou en paragraphes. Un paragraphe est un groupe de phrases qui développe une seule et même idée (critère d'unité). Chaque phrase du paragraphe doit être reliée à l'autre de façon logique (critère de cohérence). De même, un paragraphe doit contenir une phrase-sujet, indiquant l'idée centrale du paragraphe. Le reste du paragraphe développe le thème de cette phrase-sujet et appuie le propos à l'aide d'informations et d'arguments (exemples, données, témoignage, définition, etc.).

### 2.3. Citations, référencement et bibliographie

Les références bibliographiques et les renvois aux sources de première main (entretiens, données d'enquête, archives etc.) sont un élément essentiel de tout travail universitaire. Elles sont une condition *sine qua non* de sa scientificité. Là où la bibliographie – reprise en fin de mémoire – permet d'examiner rapidement l'ensemble des sources mobilisées par l'étudiant.e, le système de référence – figurant dans le corps du mémoire – permet au lecteur de se faire une idée précise de la stratégie de recherche qui a été privilégiée. Les références permettent aux lecteurs de savoir *comment* le travail a été pensé, élaboré puis rédigé. L'étudiant.e a-t-il couvert un large spectre de la littérature existante ou bien s'est-il contenté de quelques références ? Parvient-il faire dialoguer entre-elles des littératures différentes ? Chaque partie du mémoire est-elle le fruit d'un travail de réflexion ou bien n'est-elle qu'une simple synthèse d'un ouvrage ou d'un article traitant du thème abordé ?

Métaphoriquement, la bibliographie et le système de référencement sont au mémoire ce que les fondations sont à un bâtiment. La bibliographie et le référencement sont les fondations sans lesquelles un bâtiment ne peut pas tenir debout, aussi beau ce bâtiment soit-il.

#### 2.3.1. Les citations

##### A. Les citations textuelles

Dans ce premier cas de figure, on reprend une phrase, une partie de phrase ou une partie de paragraphe. Cette citation est identifiée soit par un appel de note associé à une référence infrapaginale, soit à une référence entre parenthèse dans le corps de texte (voir *infra*).

Toute citation est une reproduction intégrale et fidèle. Le texte cité ne peut être modifié, même si l'on y constate des erreurs. Dans un tel cas, on ne corrige pas l'erreur mais on la signale en plaçant la mention (*sic*) immédiatement après le mot qui contient l'erreur.

Si la citation sortie de son texte d'origine ne peut pas être comprise sans quelques précisions complémentaires, quelques mots peuvent y être rajoutés. De même si l'ensemble de la phrase n'apparaît pas intéressant à citer, il est possible d'omettre une partie de celle-ci. Ces ajouts ou omissions ne peuvent cependant altérer le sens du propos de son auteur. Dans les deux cas, la modification du texte s'effectue comme suit :

*Erreur* : « La politique européenne de lutte [sic] contre le réchauffement climatique ».

*Ajout* : « Il nous apparaît comme une vérité incontestable que lorsqu'une forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, constitue une menace pour ces principes [les principes de liberté, d'égalité et de fraternité], le peuple dispose d'un légitime droit à la révolte ».

*Omission* : « Pour étudier le processus de civilisation, il faut procéder [...] à l'examen simultané des changements des structures psychiques et des changements des structures sociales dans leur ensemble ».

### B. Les citations « non-textuelles »

Le renvoi à une référence bibliographique n'intervient pas seulement lorsque l'on cite textuellement les mots d'un auteur. Un appel de note doit également être effectué lorsque l'on **emprunte** une **idée** ou des **données** précises (chiffres, statistiques, ...). Comme pour les citations textuelles, il importe d'accompagner ces idées/informations d'une référence. Ne pas le faire constitue un **plagiat**. Tout plagiat est sanctionné très durement puisqu'il implique l'attribution d'un zéro. De plus, le plagiat étant assimilé à une forme de fraude, il est passible de poursuites disciplinaires pouvant aboutir, pour les cas les plus graves, à l'annulation de tous les crédits obtenus au cours d'une année académique, voire à l'interdiction de réinscription.

### 2.3.2. Plagiat, traduction, intelligence artificielle et déontologie de la recherche

Les références bibliographiques sont essentielles. Elles permettent au lecteur de situer d'où viennent les éléments de réponse, les arguments fournis dans le développement. Elles sont obligatoires à tout moment, et non pas uniquement dans le cas de citations textuelles. Sans elles, le travail effectué sera considéré comme du plagiat. Il faut donc en faire de façon systématique. Pour rappel, le plagiat ne dépend pas de l'ampleur des parties plagiées. Dès qu'une partie du mémoire est considérée comme un plagiat, la fraude sera considérée comme étant caractérisée. Le plagiat peut donc être constaté indépendamment du fait qu'il ne concerne qu'un paragraphe ou, à l'inverse, une page ou plusieurs pages.

A cet égard, tous les étudiant.e.s sont vivement invité.e.s à prendre connaissance du Règlement général des études et des examens (RGEE) de l'UCLouvain en vigueur pour l'année d'études concernée, et en particulier du chapitre 4, section 7 relative aux « Irrégularité du fait de l'étudiant ou de l'étudiante et plagiat » (art. 107). Cette section revient sur les diverses formes d'irrégularité, mais également sur leurs conséquences, potentiellement très lourdes, pour les étudiants.e.s. En fonction de la gravité des faits, la sanction imposée pourra en effet aller d'une note ramenée à 0/20 à l'annulation complète de la session (art. 111 et 112). Toute irrégularité ou plagiat constatée par le jury est par ailleurs communiquée au vice-recteur ou à la vice-rectrice aux affaires étudiantes par le président ou la présidente du jury (art. 114).

L'article 107 du RGEE définit le « **plagiat** » comme « l'utilisation, quelle qu'en soit l'ampleur, le cas échéant par le biais d'une traduction, des idées ou énonciations d'un tiers, fussent-elles paraphrasées, de même que l'utilisation de représentations graphiques d'un tiers, sans que leur source ne soit mentionnée explicitement et distinctement au sein de la prestation réalisée par l'étudiant ou l'étudiante ». Le plagiat ne concerne donc pas uniquement la reproduction mot à mot du propos d'un auteur ou d'une auteure sans référencement ; il recouvre aussi le cas de l'appropriation non-référencée des idées d'un auteur ou d'une auteure, en ce compris par l'intermédiaire d'une **traduction** depuis une langue étrangère.

L'avènement des **intelligences artificielles (IA) génératives**, telles que notamment ChatGPT ou Copilot, ouvre par ailleurs de nouvelles perspectives et de nouveaux défis pour l'université. Les règles de déontologie de la recherche supposent à cet égard que les IA génératives soient utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. Un tel usage implique donc que toute personne ayant recours aux IA génératives d'une manière non-conforme aux utilisations prévues dans la fiche descriptive de l'unité d'enseignement (UE) concernée commet une irrégularité au sens de l'art. 107 du RGEE. Afin de se prémunir des difficultés liées à des irrégularités ou plagiat, les étudiants et les étudiantes respecteront les principes et conseils suivants :

- Dans le respect des balises fixées dans les fiches descriptives des UE LEUSL2003 et LEUSL2001, les étudiant.e.s doivent respecter les consignes de leur promoteur ou promotrice qui stipulera si

l'utilisation d'IA génératives dans le cadre du mémoire (rapport de recherche compris) est ou doit être totalement ou partiellement interdite.

- Si l'utilisation des IA génératives est acceptée, tolérée ou même encouragée, les étudiant.e.s sont tenu.e.s d'indiquer systématiquement toutes les parties ayant fait l'objet d'une utilisation des IA, par ex. en note de bas de page en précisant si l'IA a été utilisée pour rechercher de l'information, pour la rédaction du texte ou pour la correction de celui-ci. Les sources d'information doivent être systématiquement citées en respectant les normes de référencement bibliographique. Les étudiants restent responsables du contenu de leur production, indépendamment des sources utilisées.
- A l'instar des outils de vérification de l'orthographe et de la grammaire qui existent depuis de nombreuses années, les IA génératives peuvent être utilisées comme assistant linguistique afin de réviser ou améliorer des productions textuelles des étudiantes, à l'exception des enseignements pour lesquels les compétences narratives et linguistiques font explicitement l'objet d'une évaluation, comme les cours de langues.

Afin de lutter contre le plagiat, les mémoires sont soumis à un logiciel de vérification performant. Pour permettre cette vérification, les étudiant.e.s sont tenu.e.s de remettre une version électronique de leur mémoire, selon les modalités précisées au point 3.8. En outre, le mémoire sera obligatoirement précédé de la déclaration de déontologie évoquée précédemment.

Pour toute information complémentaire concernant les irrégularités et le plagiat, veuillez-vous référer au RGEE et aux codes de déontologie en vigueur à l'UCLouvain.

### **2.3.3. Présentation des références bibliographiques**

Une référence bibliographique peut s'apparenter à une adresse. Elle doit contenir un certain nombre d'éléments, séparés par des virgules, et respecter un ordre précis dans leur présentation, et ce, afin de permettre au lecteur de retrouver non seulement le document cité dans l'édition utilisée par l'étudiant.e, mais aussi, la mention de la page contenant le passage exact mobilisé par l'étudiant.e. Comme dans le cas d'une adresse, si une information est erronée ou manquante, la référence peut perdre tout ou partie de sa valeur.

Nous présentons ci-dessous le système de référencement infrapaginal. Selon que l'étudiant.e optera pour ce système de référencement ou pour un référencement dans le corps du texte (modèles APA, Chicago, Harvard, etc.), il conviendra d'adapter la présentation des références bibliographiques en conséquence. L'emploi du système de référencement dans le corps du texte est ainsi incompatible avec une bibliographie présentée de manière raisonnée (classement thématique des sources). Il suppose que la bibliographie soit établie selon l'ordre alphabétique des noms d'auteur. La date de publication doit par ailleurs suivre immédiatement le nom de l'auteur.

Dans la mise en forme des références de son mémoire, l'étudiant.e pourra recourir utilement à des logiciels de gestion bibliographique tels que Zotero ou EndNote. Ces outils sont mis à la disposition des étudiant.e.s par l'UCLouvain et peuvent être téléchargés via l'Intranet de l'Université. Les étudiant.e.s peuvent par ailleurs participer gratuitement à des formations relatives à ces outils.

#### *A. Monographies*

Nom, Prénom, *Titre de la monographie*, volume ou tome, lieu d'édition, maison d'édition, date d'édition, pages.

Exemple :

Bickerton, Christopher, *European Integration. From Nations-States to Member States*, Oxford, Oxford University Press, 2012, 217 p.

#### Remarques

- Les ouvrages anglophones prennent des majuscules à chaque mot du titre.

- S'il n'y a aucune indication concernant le lieu et/ou la date, on le signale par les expressions « *sine loco* », *s.l.*, ou « *sine dato* », *s.d.*, ou encore « *sine loco non dato* », *s.l.n.d.*
- Le nombre total de pages : élément facultatif en ce qui concerne la bibliographie. Lorsqu'il est donné, il se trouve en fin de référence. Si vous décidez de le mentionner, il convient de le faire pour TOUS les ouvrages.

### B. Ouvrages collectifs

Plusieurs cas de figure sont possibles : soit il est clairement indiqué qui a pris la direction de l'ouvrage, et l'on mentionne (dir.) (pour « sous la direction de ») après le nom du directeur dans le cas d'un ouvrage en français et (ed) ou (eds) dans le cas d'un ouvrage en anglais ; soit aucun des auteurs n'est responsable de ces fonctions et l'on alors cite le premier nom, suivi de la mention (*et al.*), ou , *et al.*, (pour « *et alii* », « et les autres » en latin).

Nom, Prénom (dir.), *Titre de l'ouvrage collectif*, volume ou tome, lieu d'édition, éditeur, date, pages.

Exemples :

Bigo, Didier, Guild, Elspeth (eds), *Controlling Frontiers. Free Movement into and within Europe*, Aldershot, Ashgate, 2005.

### C. Parties d'ouvrages collectifs

Dans ce cas, la référence est composée de deux parties reliées entre elles par « in » ou « dans ». La première partie doit comporter les éléments relatifs à la contribution et la seconde partie se présente de manière semblable aux monographies. En anglais, Les premières lettres des mots du titre de la contribution ne doivent pas prendre être en majuscule, mais bien les premières lettres de chaque mot du titre de l'ouvrage. En bibliographie, il convient de mentionner les pages correspondant à la contribution citée.

Nom, Prénom, « Titre de la contribution », in Nom, Prénom (dir.), *Titre de l'ouvrage collectif*, volume ou tome, lieu d'édition, éditeur, date, pages.

Exemples :

Delorme, Hélène, « Les agriculteurs et les institutions communautaires : du corporatisme agricole au lobbyisme agro-alimentaire », in Balme, Richard ; Chabanet, Didier ; Wright, Vincent (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences po, 2002, pp. 313-346.

Naurin Daniel, "The councils of the EU. Intergovernmental bargaining in a supranational polity" in Richardson, Jeremy and Mazey, Sonia (eds), *European Union. Power and Policy-Making*, London, Routledge, 2015, pp. 135-158.

Jeandesbosz, Julien, "EU border control: Violence, capture and apparatus", in Jansen, Yolande; Celikates, Robin; De Bloois, Joost (eds), *The Irregularization of Migration in Contemporary Europe. Detention, Deportation, Drowning*, London/New York, Rowman & Littlefield International, 2014, pp. 87-102.

### D. Articles scientifiques

Nom, Prénom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, volume, numéro, date, pages.

Exemple :

Olsen, Johan, "The Many Faces of Europeanization", *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n°5, 2002, pp. 921-52.

### E. Publications officielles

Compte tenu de la diversité de ce genre de publications, il est difficile de définir une présentation-type les concernant. Cependant, il faut que le lecteur ou la lectrice ait à sa disposition suffisamment d'informations pour retrouver le texte dont il est fait mention. Ainsi, seront généralement indiqués :

- a. l'organisme dont le texte est issu
- b. le titre du document en italique
- c. le lieu de publication
- d. l'année de publication
- e. le numéro de référence du document

### Exemples

Sénat, *Rapport de la Commission nationale pour les Problèmes Éthiques*, session 1976-1977, n° 954, p. 54.  
Commission européenne, *Livre blanc de la Commission européenne sur la gouvernance*, Bruxelles, 2001, COM (2001) 428 final.

### F. Les références Internet

Le recours aux sources Internet tend à se multiplier. Il est par conséquent important de rappeler qu'une recherche de niveau universitaire ne peut se limiter aux seules références trouvées sur le web. Un mémoire ne peut être élaboré valablement sans une consultation intensive des monographies et articles scientifiques. Internet n'est qu'un outil parmi d'autres qui ne remplace pas les bibliothèques. Par ailleurs, compte tenu de la qualité très inégale des sources accessibles, l'usage de l'outil Internet nécessite un effort de distanciation critique important. Face à chaque source, il faudra s'interroger sur son émetteur (acteur ou analyste?), son statut (engagé ou non?) et son degré de validité (scientifique ou non?). Excepté pour les sources de première main, on privilégiera par conséquent les sites universitaires.

La présentation des sources Internet se fait sur le même modèle que les autres sources. Deux cas de figure sont possibles.

1. *Le document existe par ailleurs en version papier* : Si le document existe sous format papier et électronique il n'est pas indispensable de préciser qu'il a été obtenu sur le web. Il peut s'agir, par exemple, d'articles de revues scientifiques disponibles sur Internet grâce aux catalogues de périodiques électroniques ou de documents officiels par ailleurs publiés au Journal Officiel des Communautés européennes.

#### Exemples :

- Les articles de périodiques électroniques accessibles en ligne au départ du site des bibliothèques de l'Université Saint-Louis ou de l'UCLouvain (JSTOR, Wiley, CAIRN, Springer Link, etc.).
- La plupart des documents officiels de l'Union européenne tels que les règlements, directives, conclusions, communications, etc. (cf. sites Eurlex ou PreLex).

2. *Le document est uniquement disponible sur le web* : Si le document est clairement identifié par un auteur et un titre, il faut le référencer comme un site web, mais en précédant la référence des noms et prénoms de l'auteur ainsi que du titre du document. Lorsque l'auteur n'est pas identifié, la référence commence simplement par le titre. En aucun cas, la référence à une source Internet ne peut se limiter à un simple URL. Il faut donc au minimum mentionner la partie du site consultée, l'organisation concernée, l'URL complète de la page. Il est en outre essentiel de mentionner la date de la dernière consultation. Les sites web sont en effet des sources très changeantes. Il importe donc de préciser quand le site web a été consulté.

Exemple : Frontex, « Organisation », site de l'Agence FRONTEX, <https://frontex.europa.eu/fr/qui-sommes-nous/qu-est-ce-que-frontex>, consulté le 15 novembre 2021.

## 2.3.4. Référencement

### A. Les notes infrapaginales

Lorsque l'on cite un article ou un ouvrage pour la première fois, il faut indiquer la référence de manière complète (tel que présenté dans la bibliographie). Cette citation est identifiée par un appel de note sous forme de chiffre au format « exposant » que l'on insère immédiatement après le dernier mot de la citation. Un appel de note peut se faire automatiquement grâce aux fonctions « note de bas de page/footnotes » des programmes de traitement de textes.

Si une référence a déjà été citée dans un travail, il n'est pas indispensable de la redonner de manière complète. Des systèmes d'abréviation existent afin d'éviter d'avoir à réécrire la référence dans son intégralité.

**op. cit.** : lorsque l'on cite le même ouvrage mais de façon non consécutive. Cela signifie qu'on a déjà cité la source, mais qu'une autre référence est intercalée entre les deux ou que les deux références ne se situent pas sur la même page.

<sup>1</sup> Habermas, Jürgen, *Après l'État-nation*, Paris, Fayard, 2000, p. 126.

<sup>2</sup> Ferry, Jean-Marc, *La question de l'État européen*, Paris, Gallimard, 2000.

<sup>3</sup> Habermas, Jürgen, *op. cit.*, p. 149.

**ibid.** : lorsque l'on cite de manière consécutive des pages différentes d'un même ouvrage. Dans le cas où l'on choisit d'avoir recours à des notes de bas page et non à des notes regroupées en fin de chapitre, le terme « consécutif » signifie que la référence complète et sa forme abrégée se trouvent **sur la même page** du travail.

<sup>1</sup> Habermas, Jürgen, *Après l'État-nation*, Paris, Fayard, 2000, p. 126

<sup>2</sup> *ibid.*, p.134.

**ibidem** : lorsque l'on cite de manière consécutive la même page d'un même ouvrage.

<sup>1</sup> Habermas, Jürgen, *Après l'État-nation*, Paris, Fayard, 2000, p. 126

<sup>2</sup> *ibidem*.

### Présentation d'une référence : synthèse

#### Référence complète :

Monographie : Nom, Prénom, *Titre*, lieu d'édition, maison d'édition, date.

Ouvrage collectif : Nom (auteur de l'article), Prénom, « Titre de l'article », in Nom (éditeur), Prénom, *Titre de l'ouvrage collectif*, lieu d'édition, maison d'édition, date, pages.

Revue : Nom, Prénom, « Titre de l'article », *Nom de la revue*, volume, n°, date, pages.

#### Abréviations :

*ibid.* : on cite de manière consécutive des pages différentes d'une même source.

*ibidem* : on cite de manière consécutive la même page d'une même source.

*op. cit.* : on cite le même ouvrage mais de façon non consécutive.

### B. Le référencement dans le corps du texte (APA, Chicago, Harvard, etc.)

Le système de référencement dans le corps du texte, également appelé système « nom et date », implique que l'on mentionne directement dans le texte, entre parenthèses, le nom de l'auteur et la date de publication. Le cas échéant, on peut ajouter après la mention de la date la référence à une page ou à une série de pages. Dans le cas où le travail comprend plusieurs œuvres d'un même auteur, des lettres minuscules a, b, c, etc. permettent de distinguer les œuvres citées d'un même auteur qui auraient été publiées la même année.

Le système Harvard permet d'éviter d'embrouiller les références lors de la phase de rédaction. Là où des copiés-collés et/ou déplacements successifs de parties de textes imposent de revoir complètement le système d'abréviation des notes infrapaginales pour rester cohérent, le système Harvard ne devra pas être adapté suite à ce travail d'écriture. A l'inverse, il impose au lecteur la consultation de la bibliographie en fin de mémoire pour connaître la référence complète qui est citée, là où le système des notes infrapaginales donne un accès immédiat à cette information.

Types de source	Présentation
<b>Monographie</b>	Bickerton, Christopher (2012), <i>European Integration. From Nations-States to Member States</i> , Oxford, Oxford University Press, 217 p.
<b>Ouvrage collectif</b>	Bigo, Didier; Guild, Elspeth (eds) (2005), <i>Controlling Frontiers. Free Movement into and within Europe</i> , Aldershot, Ashgate.
<b>Partie d'ouvrage collectif</b>	Jeandesbosz, Julien (2014), 'EU border control: Violence, capture and apparatus', in Jansen, Yolande; Celikates, Robin; De Bloois, Joost (eds), <i>The Irregularization of Migration in Contemporary Europe. Detention, Deportation, Drowning</i> , London/New York, Rowman & Littlefield International, pp. 87-102.
<b>Article scientifique</b>	Olsen, Johan (2002), 'The Many Faces of Europeanization', <i>Journal of Common Market Studies</i> , 40(5), pp. 921-952.

Types de sources	Modes de citation
<b>Un auteur</b>	Van Houtum (2014) a montré dans son article que... Une recherche récente (Van Houtum 1990)...
<b>Deux ou trois auteurs</b>	(Jones & Wilburg 1999) Jones et Wilburg (1999) ont souligné que... (Bellanova, Smith & Mercenier 2015 : 12) Bellanova, Smith et Mercenier (2015) montrent que...
<b>Plus de trois auteurs</b>	Peterson <i>et al.</i> (2010 : 67) ont souligné que... Une recherche récente (Peterson et al. 2010 :67) souligne que...
<b>Citations multiples d'un même auteur</b>	Ordonner les références par ordre chronologique Scharpf (1980, 1983a, 1983b) a conceptualisé la pratique de...

Pour plus de précisions concernant le modèle de référencement « Harvard », les étudiant.e.s peuvent se référer à l'[outil mis à disposition du public par l'Open University](#).

### 2.3.5. La bibliographie

La bibliographie doit rassembler tous les ouvrages et documents – cités ou non – utilisés dans le cadre du travail de recherche. Il n'existe pas de procédé unique de présentation des références. Celui-ci varie en fonction des systèmes et traditions scientifiques. Le plus important est d'être cohérent dans ses choix, de ne pas mélanger les systèmes et de s'y tenir pour toutes les références.

Comme indiqué plus haut, la bibliographie doit présenter de façon séparée les différents types de sources. Il convient donc de faire apparaître des sections dans la bibliographie, chaque section reprenant les références d'un type de source (ouvrages, articles scientifiques, articles de presse, documents officiels, sources Internet, etc.). Dans chaque section, les références sont classées par ordre alphabétique du nom de l'auteur ou, à défaut, de la première lettre du titre. Lorsque la bibliographie comprend plusieurs références d'un même auteur, ces dernières seront classées par ordre de date de publication.

Nous pouvons même considérer que la qualité intellectuelle d'un mémoire se reflète, au moins pour partie, dans la qualité de sa bibliographie. Un mémoire faisant état de la mobilisation de nombreux textes scientifiques sera présumé découler d'un profond travail de synthèse et d'analyse de la littérature, alors qu'*a contrario*, un mémoire reposant essentiellement sur des articles de presse et des sites internet sera considéré comme superficiel et peu sérieux. Précisons en outre, qu'un sujet très actuel sur lequel n'existerait que peu, voire pas de publications scientifiques, n'empêche pas le recours à la littérature scientifique. Il s'agira alors d'identifier les références pertinentes soit parmi les classiques de la discipline, soit dans les publications qui, tout en traitant d'autres objets de recherche développent une réflexion susceptible d'inspirer la démarche, la problématisation, la méthodologie ou encore le cadre théorique du mémoire.

Notons également que l'accès à internet a profondément modifié notre rapport à l'information. Le web offre un accès permanent et immédiat à une masse considérable de données. Si cette évolution ouvre des perspectives intéressantes pour le chercheur et l'étudiant.e (accès facilité aux documents officiels, à certains articles de revues scientifiques, etc.), elle peut s'avérer catastrophique lorsqu'elle donne lieu à des utilisations « sauvages ». En effet, de nombreux travaux d'étudiant.e.s semblent désormais reposer essentiellement sur la juxtaposition chaotique d'éléments trouvés au hasard de pérégrinations sur la toile. Toute la plus-value intellectuelle tirée de la démarche décrite plus haut s'en trouve menacée. Lorsque plus aucun cadre rationnellement élaboré ne dirige la recherche d'un(e) étudiant.e, celle-ci aboutit le plus souvent à des mémoires médiocres, voire irrecevables car sans profondeur ni cohérence. Il est donc recommandé d'utiliser internet armé d'un sens critique aiguisé.

### **3. Les modalités pratiques**

#### **3.1. La langue**

Conformément au caractère bilingue du Master 120 en études européennes, le mémoire peut être rédigé soit en français, soit en anglais.

#### **3.2. Les propositions de sujets par les enseignant.e.s**

Dès la rentrée, tous les enseignants et enseignantes sont sollicité.e.s pour les propositions de sujets. Le nombre de mémoires encadrés sera proportionnel au nombre d'heures d'enseignement. Le nombre de thématiques proposées par l'enseignant.e (voir *infra*) ne présage donc pas du nombre d'étudiant.e.s que ce dernier sera amené à encadrer. La commission des mémoires qui supervise l'attribution des mémoires veillera au respect de l'équité entre enseignant.e.s et à équilibrer les nominations comme promoteur en fonction de la charge de cours (nombre de cours et d'heures) des professeur.e.s.

Il est demandé à chaque enseignant.e participant au programme de Master en études européennes de définir une ou plusieurs thématiques de recherche dans des domaines où l'étudiant.e pourra bénéficier de son expertise. Ces thèmes doivent avoir un lien avec les études européennes et être adaptés à notre public d'étudiant.e.s ; ils doivent être susceptibles de faire l'objet d'un ou plusieurs mémoires de master sur un sujet à arrêter par la suite entre le professeur et l'étudiant.e. Ces thématiques peuvent éventuellement mentionner l'orientation disciplinaire privilégiée. Il convient toutefois de rappeler le caractère interdisciplinaire du Master en études européennes ainsi que la diversité des parcours antérieurs des étudiant.e.s. Les promoteurs doivent faire preuve d'ouverture disciplinaire en ne « fermant » pas de manière systématique un sujet à certain.e.s étudiant.e.s.

Le/la professeur.e peut également proposer des sujets de mémoires plus précis.

#### **3.3. Le choix du sujet**

Une première séance du séminaire d'accompagnement des mémoires à l'attention des étudiant.e.s du 1<sup>er</sup> bloc annuel du master se tient **en novembre**. Les étudiant.e.s reçoivent à cette occasion un dossier comprenant :

- La *liste des promoteurs/trices et co-promoteurs/trices* reprenant les détails suivants : les cours dont les professeur.e.s sont titulaires, les thématiques de recherche proposées par les professeur.e.s et éventuellement des exemples de sujets. Les adresses e-mail des professeur.e.s seront également mentionnées afin que les étudiant.e.s puissent prendre contact

avec leur futur promoteur ;

- La *liste des sujets de mémoires déjà présentés* (et réussis) en Master 120 en études européennes durant les précédentes années académiques ; ces travaux pouvant être consultés en bibliothèque ESPO UCLouvain.

Deux autres séances du séminaire sont programmées avant la fin du 1<sup>er</sup> quadrimestre. Le mémento reprenant toutes les instructions méthodologiques, de présentation et autres est communiqué aux étudiant.e.s et commenté lors de ces deux séances.

Au plus tard à la reprise des cours du 2<sup>ème</sup> quadrimestre (et au plus tôt après la première séance du séminaire), l'étudiant.e du 1<sup>er</sup> bloc annuel prend lui-même les contacts nécessaires avec les promoteurs et co-promoteurs potentiels afin de déterminer son sujet de mémoire.

Deux possibilités sont envisageables :

1. soit l'étudiant.e choisit une thématique parmi celles proposées par un professeur et précise son sujet en concertation avec ce dernier ;
2. soit, en tenant compte des thématiques de recherche proposées par les professeurs, l'étudiant.e propose de sa propre initiative auprès d'un promoteur ou co-promoteur potentiel un sujet de mémoire dont le professeur évaluera la recevabilité.

En partant des thématiques générales proposées par les professeurs, l'étudiant.e ne doit pas hésiter à préciser la problématique selon ses centres d'intérêts personnels (précisions sur le(s) pays ou région, délimitation du sujet, étude de cas, cadre théorique, etc.).

Dans tous les cas, l'étudiant.e devra obtenir l'accord de son futur promoteur ou de sa future promotrice AVANT de remplir le formulaire de proposition de sujet de mémoire qui mentionne :

1. le nom du promoteur ou de la promotrice
2. la signature pour accord du promoteur (ou mail du promoteur pour accord)
3. le titre du mémoire
4. les questions de la recherche
5. la démarche méthodologique retenue
6. le type de mémoire privilégié (article ou de synthèse)
7. une bibliographie de base

Le formulaire dûment complété doit être déposé ou transmis par courrier électronique au secrétariat EURO de l'UCLouvain. La date limite pour le dépôt de ce formulaire est déterminée chaque année et communiquée par le secrétariat EURO. Le formulaire doit être signé par le promoteur ou accompagné d'une preuve de la validation par ce dernier, par exemple sous la forme d'un e-mail de confirmation ou en mettant le promoteur ou la promotrice en copie du message envoyé au secrétariat.

Le jury des mémoires valide fin février ou début mars les sujets de mémoires introduits par les étudiant.e.s du premier bloc annuel.

### **3.4. Le choix du/de la promoteur/trice**

Peut être promoteur ou promotrice d'un mémoire de Master en études européennes :

- tout membre du personnel académique de l'École interfacultaire en études européennes ou l'Institut d'études européennes du site Saint-Louis n'ayant pas atteint l'éméritat au moment de l'acceptation du sujet ;
- tout académique en charge d'un enseignement dans le programme de Master 120 en études européennes (EURO2MS/G).

Peut être co-promoteur ou co-promotrice d'un mémoire de Master en études européennes :

- un.e académique ou docteur.e extérieur.e à l'École interfacultaire en études européennes ou l'Institut d'études européennes du site Saint-Louis à la condition que l'autre co-promoteur soit un.e répondant.e académique ou docteur.e de l'École interfacultaire en études européennes ou l'Institut d'études européennes du site Saint-Louis ;
- un membre du personnel scientifique ayant deux ans d'ancienneté à condition que l'autre co-promoteur soit un.e répondant.e académique ou docteur.e de l'École interfacultaire en études européennes ou l'Institut d'études européennes du site Saint-Louis.

### **3.5. Le rapport de recherche**

Le premier jour de la session (juin ou août) en première année de master (EURO2MS/G), les étudiant.e.s remettent à leur promoteur ou promotrice (avec copies au secrétariat et aux responsables du séminaire méthodologique des mémoires) un rapport de recherche. Première étape de la rédaction du mémoire, ce rapport compte **15 à 20 pages (6 000 à 8 000 mots, hors bibliographie et annexes éventuelles)**.

Le rapport de recherche vise à obliger l'étudiant.e à s'investir dès la première année du master dans l'élaboration de son mémoire. Il importe par conséquent de ne pas sous-estimer l'importance de cette première étape. Le rapport de recherche est évalué par le promoteur. La validation du rapport de recherche permet à l'étudiant.e d'obtenir les crédits attribués à l'unité d'enseignement LEUSL2003 « Séminaire méthodologique et introduction au mémoire » en première année de master.

Il revient aux étudiants de s'enquérir auprès de leur promoteur ou promotrice de la nature exacte de ce qui doit être produit dans le cadre du rapport de recherche. Les attentes peuvent en effet varier d'un promoteur à l'autre. Le rapport de recherche constituera toutefois un travail abouti et non un simple brouillon de mémoire ou de chapitre.

Premièrement, dans son rapport de recherche, l'étudiant.e peut préciser son sujet de mémoire, si une telle précision s'avère nécessaire à ce stade. Il peut également y développer la problématique choisie pour aborder ce sujet et les éventuelles hypothèses de recherche. L'étudiant.e veillera en outre à faire état de ses choix méthodologiques et/ou théoriques : quelle est la méthodologie choisie pour la collecte et le traitement de l'information ? Quels types de sources ou de données seront mobilisées ? Dans quel cadre conceptuel/courant théorique s'inscrit le mémoire ?

Deuxièmement, le rapport de recherche peut être l'occasion de faire l'état de l'art, c'est-à-dire de découvrir et de présenter ce que la communauté scientifique a produit sur le sujet. L'état de l'art permet, en prenant connaissance des travaux préexistants, de se rendre compte de ce qu'il reste à dire ou pas sur le sujet. C'est également l'occasion d'examiner les différentes facettes du sujet, les différentes manières de l'aborder. Pour bien faire l'état de l'art, il importe de sélectionner ses lectures en fonction de deux critères essentiels : la pertinence au regard de la question de départ et de la qualité intrinsèque des sources, renvoyant respectivement à la critique externe et interne des documents.

Troisièmement, le rapport de recherche pourra reprendre les parties les plus descriptives de la recherche. Pour les étudiant.e.s optant pour la formule mémoire « article », le rapport de recherche pourra ainsi comprendre des éléments de contexte historique ou de présentation de l'objet qui ne se retrouveront pas forcément sous cette forme dans la version définitive du mémoire.

Enfin, le rapport de recherche comprendra obligatoirement une bibliographie soulignant l'état d'avancement des recherches bibliographiques et documentaires réalisées par l'étudiant.e.

Le dépôt et la validation des crédits de l'UE « Séminaire méthodologique et introduction au mémoire » [LEUSL2003] sont un prérequis à l'inscription et à la défense du mémoire [LEUSL2001] l'année suivante.

### Faire un état de l'art

1. Consulter en priorité les sources scientifiques
  - a. Consulter les sites des bibliothèques universitaires
  - b. Privilégier les moteurs de recherche scientifiques (dépôts institutionnels, *Academia.edu*, *Research Gate*, *Google Scholar*)
  - c. Consulter des manuels et dictionnaires scientifiques avant de se diriger vers des publications plus spécialisées (ouvrages et articles)
2. Préférer la pertinence à l'exhaustivité
3. Bien choisir et diversifier ses mots-clés lors des recherches (en français et en anglais)
4. Identifier les auteurs de référence sur le sujet
5. Consulter systématiquement les bibliographies des sources trouvées
6. Prendre systématiquement note des références complètes des sources consultées
7. Synthétiser les sources consultées pour en dresser une cartographie raisonnée

### 3.6. L'encadrement par le promoteur du mémoire

La réalisation du mémoire se fait sous la direction d'un promoteur ou d'une promotrice qui est le ou la principal.e responsable du suivi de ce travail et le meilleur juge des orientations qu'il convient de donner aux recherches menées. Le mémorant ou la mémorante informe le promoteur.trice de l'avancement de sa recherche et lui soumet les versions provisoires de son mémoire que le promoteur lui demande. Il est important que l'étudiant.e soit proactif et sollicite son promoteur.

Le suivi régulier de l'étudiant.e est un gage de réussite de ce dernier. Cet encadrement fait partie des tâches des promoteurs de mémoires.

Idéalement, chaque promoteur définira le plus tôt possible le « contrat » qui le lie à l'étudiant.e. Ce contrat peut inclure le rythme des contacts attendu entre l'étudiant.e et son promoteur ou sa promotrice, les exigences en termes de lectures incontournables, les conditions dans lesquelles une relecture de tout ou partie du mémoire sera éventuellement effectuée, les périodes d'indisponibilité du promoteur (notamment en période estivale, etc.).

### 3.7. Le séminaire d'encadrement des mémoires

Outre le suivi de son promoteur de mémoire, l'étudiant.e bénéficiera de l'organisation d'un « séminaire des mémoires ». En première année, celui-ci aura pour objectif de rappeler les exigences d'un travail universitaire et de faciliter le choix et l'élaboration des sujets de mémoire. Il s'orientera vers un apprentissage méthodologique (systèmes de référencement, définition du plagiat, conditions de recevabilité, méthodologie de la recherche bibliographique, etc.). En deuxième année, le séminaire constitue avant tout un espace d'échange au sein duquel les étudiant.e.s sont invités à présenter leurs recherches et à discuter celles de leurs pairs. Il ne remet pas en cause la centralité de la figure du promoteur et la primauté de ses consignes.

Qu'il s'agisse d'encadrement de mémoires, de thèses de doctorat ou de l'accompagnement d'un projet de recherche, l'expérience montre que l'organisation de séances de présentation et de discussion offre des bénéfices multiples :

- La présentation constitue une échéance qui pousse à formaliser l'état de ses recherches et à « avancer ».
- La discussion par autrui des hypothèses, des options méthodologiques, ou de tout autre aspect d'un travail de recherche génère une forme de progression dialogique qui améliore considérablement la qualité de ce travail.
- Les éléments qui se dégagent des discussions profitent non seulement à l'auteur du travail, mais également à tous ceux qui y participent. L'émulation collective qui se construit explique pourquoi il est vivement recommandé aux étudiant.e.s de participer activement à toutes ces séances.

En somme, le séminaire des mémoires est un dispositif de mise en commun des questions, réflexions et expériences liées à la réalisation du mémoire. Il permet d'envisager ce mémoire, non plus seulement comme une épreuve solitaire, mais comme une œuvre individuelle appuyée et stimulée par un collectif.

Concrètement, au cours du second quadrimestre de la seconde année du Master en études européennes, les étudiant.e.s devront présenter leur travail devant leurs pairs dans l'état d'avancement des recherches. La présentation prendra la forme d'un exposé oral d'une dizaine de minutes. L'étudiant.e sera invité.e à mobiliser un support visuel de type « PowerPoint ». À cet exposé succèdera un échange de questions avec le titulaire du séminaire et les autres étudiant.e.s.

### **3.8. Le dépôt du mémoire**

Le mémoire est déposé au terme du 2<sup>ème</sup> bloc annuel du master (EURO2MS/G). Il peut être défendu au cours de la session de juin ou d'août-septembre. Dans les deux cas, il doit être déposé le 1<sup>er</sup> jour de la session. La date exacte du dépôt du mémoire est déterminée chaque année et communiquée par le secrétariat EURO.

L'étudiant.e dépose son mémoire sous sa propre responsabilité, en restant bien sûr à l'écoute des conseils de son promoteur.

Une version finale du mémoire doit être envoyée par mail au promoteur ou à la promotrice ainsi qu'au rapporteur.trice. L'étudiant.e s'informe par ailleurs du souhait des membres du jury de recevoir ou non une version papier.

Une version électronique doit être déposée sur le Moodle [LEUSL2001 Mémoire] ainsi que sur la plateforme DIAL : <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/submit> (accès avec identifiant et mot de passe UCLouvain de l'étudiant.e).

Le dépôt du mémoire sur Moodle vise à rendre possible une analyse systématique de tous les mémoires par un logiciel de détection des plagiat. Le nom du fichier (un unique fichier PDF annexes incluses, de préférence PDF/A, non protégé) doit être construit de la façon suivante : Nom\_NOMA\_Année de défense.pdf.

Le dépôt de la version électronique sur DIAL se fait selon la procédure suivante :

- 1) introduire la description de votre mémoire dans DIAL : nom de l'auteur, titre, programme d'études suivi, faculté, résumé, mots-clés (optionnels), langue. Puisque les noms des fichiers sont visibles du public, le déposant doit respecter une nomenclature précise qui vise à la clarté de l'information pour le public et à une certaine homogénéité dans DIAL.mem. Le nom du fichier (un unique fichier PDF, de préférence PDF/A, non protégé) doit être construit de la façon suivante : Nom\_NOMA\_Année de défense.pdf. L'annexe ou les annexes doivent être renommées de la façon suivante : Nom\_NOMA\_Année de défense\_Annexe1.pdf.
- 2) préciser les conditions de diffusion que vous souhaitez en votre qualité d'auteur. Ces conditions peuvent être différenciées pour le texte du travail d'une part et pour votre/vos annexe(s) éventuelle(s) d'autre part. *Ces modalités pourront être restreintes, après délibération, en fonction des règles établies par les autorités académiques de l'UCLouvain.*
- 3) au terme de cette opération, une attestation de dépôt vous sera envoyée par mail ainsi qu'au promoteur. L'attestation se présente sous forme d'annexe au format PDF et acte le signalement et le dépôt du document dans DIAL.
- 4) vous devez imprimer l'attestation, la signer, la dater et la déposer au secrétariat EURO (pour attester de la soumission de la version électronique).

Le promoteur, le rapporteur et l'étudiant.e fixent d'un commun accord l'heure et le lieu de la défense du mémoire. La défense peut être organisée sur le site de Louvain-la-Neuve ou sur le site Saint-Louis Bruxelles en fonction des disponibilités des membres du jury. Plusieurs semaines avant la défense du mémoire, l'étudiant.e contactera directement les professeurs afin de s'informer de leurs disponibilités.

### 3.9. Les critères et modalités d'évaluation

#### 3.9.1. L'évaluation du mémoire par le jury

L'évaluation du mémoire repose d'abord sur la lecture critique du travail par le promoteur ou la promotrice et par un.e rapporteur.e désigné.e par la Commission des mémoires parmi les membres du personnel académique et scientifique de l'École interfacultaire en études européennes ou de l'Institut d'études européennes du site Saint-Louis. Dans certains cas particuliers, une personnalité extérieure disposant d'une compétence technique particulière, nécessaire à l'évaluation du mémoire, peut être désignée.

L'évaluation du mémoire vise à s'assurer que l'étudiant.e a acquis une capacité personnelle à définir une question pertinente sur l'intégration européenne et à la traiter en respectant les exigences d'un travail universitaire dans la ou les disciplines du programme concerné. L'évaluation du mémoire tient compte du travail effectué par l'étudiant.e pour son mémoire au cours de ses deux années de master, de la qualité du manuscrit final et de la qualité de sa prestation lors de la défense orale (voir *infra*). La défense orale du mémoire doit notamment permettre de vérifier le respect des consignes liées à l'IA générative.

La traduction de cette évaluation en une note relève de la liberté académique des membres du jury. Tous les jurys examinent toutefois les mémoires à l'aune de critères communs repris ci-dessous. Ces critères sont indicatifs, ce qui signifie que chaque jury peut choisir de s'en écarter s'il l'estime nécessaire, dans le respect du respect des règles de base de l'évaluation des travaux universitaires.

#### *Critères indicatifs d'évaluation des mémoires<sup>1</sup>*

<b>Irrégularités, fraude, déontologie scientifique</b>	Absence de plagiat.
	Respect des consignes liées à l'IA générative.
	Respect des règles de déontologie scientifique.
	Respect de la propriété intellectuelle des auteurs/autrices et des personnes citées. Sources citées et référencées de manière systématique.
<b>Forme</b>	Introduction et conclusion suffisamment travaillées et correctement construites.
	Structuration de l'exposé en parties, chapitres, paragraphes pertinents.
	Rigueur dans la présentation des idées et dans le développement du propos ; clarté, précision et concision du style.
	Qualité orthographique, syntaxique et grammaticale, qualité de la rédaction.
	Respect de règles de mise en forme, tant pour le texte que pour la bibliographie, les citations etc.
<b>Contenu</b>	Capacité à problématiser, à poser une question de recherche, à identifier, si besoin, une ou des hypothèse(s) et à concevoir un plan de recherche qui permettra d'y apporter une réponse. Problématique clairement délimitée, originale et pertinente.
	Qualité de la recherche documentaire permettant de cerner et de présenter les concepts et pistes théoriques pertinents pour contextualiser la recherche, le plan de recherche et les résultats.
	Cadre théorique pertinent par rapport à la problématique, concepts et approche théorique correctement définis et justifiés.
	Pertinence et qualité de la démarche empirique et/ou conceptuelle, précision de la collecte des données et capacité d'en tirer des résultats pertinents permettant de répondre à la question de recherche.
	Données analysées avec rigueur et transparence.

<sup>1</sup> Ces critères sont fournis à titre indicatif. Ils sont en cours de validation par le jury du Master 120 en études européennes.

	Originalité du sujet, de la recherche empirique et/ou conceptuelle, de la conceptualisation qui permet de dépasser les données déjà exploitées dans la littérature existante.
	Rigueur scientifique apportée à l'élaboration de chacune des étapes du travail.
	Profondeur de l'analyse, la richesse et la clarté du contenu, l'explicitation de la démarche scientifique.
	Argumentation cohérente et permettant de suivre le raisonnement.
	Qualité de la bibliographie, tant en volume qu'en pertinence.
<b>Attitude générale</b>	Autonomie : initiative dans la définition du sujet et la recherche de références notamment.
	Respect : information régulière de l'avancement, prise en compte des délais.

### 3.9.2. Le déroulement de la défense orale

Le dispositif d'évaluation prévoit l'organisation d'une défense orale. Il s'agit d'une épreuve obligatoire au cours de laquelle l'étudiant.e devra brièvement exposer les résultats de ses travaux et répondre aux observations critiques formulées essentiellement par le rapporteur. La défense se déroule dans la langue du mémoire. Elle peut être organisée sur le site l'École interfacultaire en études européennes ou l'Institut d'études européennes du site Saint-Louis.

La séance est présidée par le promoteur du mémoire et se tient dans le local choisi par celui-ci. La défense se déroule comme suit :

1. L'étudiant.e présente les résultats de sa recherche par l'exposé bref et synthétique des objectifs, procédures et résultats du mémoire (8 à 10 minutes maximum).
2. Le rapporteur procède à une évaluation critique du mémoire.
3. Le promoteur procède à une évaluation critique du mémoire (s'il le souhaite) et conclut la séance.
4. Le promoteur et le rapporteur délibèrent à huis clos de la note qui sera transmise au Jury des examens. Cette note est établie en prenant en compte les qualités de forme et de fond du mémoire ainsi que la prestation de l'étudiant.e lors de sa défense orale.

Une présentation Powerpoint peut être autorisée par le promoteur à la demande du/de la mémorant.e. Une demande en ce sens doit être formulée au moment de l'organisation de la défense et non au début de celle-ci. Il importe que l'étudiant.e respecte strictement le temps de parole qui lui est imparti.

### 3.10. Ligne du temps

Étapes	Bloc annuel 1			Bloc annuel 2		
	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
Séances du séminaire (bloc 1)						
Dépôt du sujet de mémoire						
Validation du sujet par la Commission						
Dépôt du rapport de recherche en 1 <sup>ère</sup> session						
Dépôt du rapport de recherche en 2 <sup>ème</sup> session						
Séance du séminaire (bloc 2)						
Dépôt du mémoire en 1 <sup>ère</sup> session						
Dépôt du mémoire en 2 <sup>ème</sup> session						

## 4. Bibliographie

- Baglione, Lisa, *Writing a Research Paper in Political Science. A Practical Guide to Inquiry, Structure, and Methods*, 3<sup>rd</sup> ed., London, Sage, 2016.
- Beaud, Michel, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 2006.
- Beaud, Stéphane, Weber, Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.
- Bell, Judith, *Doing Your Research Project. A Guide for First-time Researchers in Education, Health and Social Science*, Fourth edition, New York, Open University Press, 2005.
- Berthelot, Jean-Michel, *L'emprise du vrai. Connaissance scientifique et modernité*, Paris, PUF, 2008.
- Blanchet, Alain, Gotman, Anne, de Syngly, François, *L'entretien : L'enquête et ses méthodes*, 2<sup>ème</sup> éd., Paris, Armand Colin, 2010.
- Box-Steffensmeier, Janet M., Brady, Henry E., Collier, David (eds), *The Oxford Handbook of Political Methodology*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
- Bryman, Alan, *Social Research Methods*, 4<sup>th</sup> ed., Oxford, Oxford University Press, 2012.
- Burnham, Peter (et al.), *Research Methods in Politics*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2008.
- Coman, Ramona (et al.), *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*, De Boeck Supérieur, 2022.
- Harrison, Lisa, Startin, Nicholas, *Political Research: An Introduction*, London, Routledge, 2001.
- Kaufmann, Jean-Claude, *L'entretien compréhensif. L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2011.
- Kellstedt, Paul M., Whitten, Guy D., *The Fundamentals of Political Science Research*, 2<sup>nd</sup> edition, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.
- Lenoble-Pinson, Michèle, *La rédaction scientifique*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 1996.
- Marsh, David, Stoker, Gerry Stoker (eds), *Theory and Methods in Political Science*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010.
- Martin, Olivier, *L'analyse quantitative des données : L'enquête et ses méthodes*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, Armand Colin, 2012.
- Meyer, Bernard, *Maîtriser l'argumentation*, Paris, Armand Collin, 2004.
- Quivy, Raymond, Van Campenhoudt, Luc, *Manuel de recherches en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2008.
- Rosamond, Ben, *Theories of European Integration*, Palgrave MacMillan, 2000.
- Saurugger, Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Science Po, 2009.
- Surel, Yves, Camille Froidevaux-Metterie, *La science politique et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Van Campenhoudt, Luc, *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux*, Paris, Dunod, 2007.